

AIDE ET OUTILS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

L'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE

Vous êtes : . Enseignant titulaire du premier ou second degré public, CPE ou psychologue de l'Education nationale
. En activité ou en congé de maladie ou accident de service

Votre état de santé ne vous permet plus actuellement d'enseigner en classe ou d'exercer vos fonctions

Cependant, vous souhaitez reprendre ou conserver **une activité professionnelle**

*L'Education nationale vous propose **une affectation sur un poste adapté.***

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Peuvent bénéficier d'un poste adapté les enseignants, les personnels d'éducation et psychologues de l'Education nationale dont l'état de santé ne permet plus d'exercer les fonctions d'origine. L'entrée dans le dispositif se fait sur des critères médicaux, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions d'origine, mais elle ne peut s'effectuer que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé. En effet, l'agent doit pouvoir assumer le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

QUELS SONT LES TYPES DE POSTES ADAPTES ?

Selon l'état de santé de l'agent, le poste adapté conduira à une affectation :

- Soit sur un poste adapté de courte durée (PACD), prononcée pour une année, renouvelable dans la limite de trois ans, sur tout poste au sein de l'Education nationale
- Soit sur un poste adapté de longue durée PALD, prononcée pour une durée de quatre ans reconductible

QUELLE EST LA SITUATION ADMINISTRATIVE SUR POSTE ADAPTE ?

- Les personnels admis sur poste adapté perdent le poste dont ils sont titulaires
- Ce sont des personnels nommés en renfort dans les structures d'accueil. Ils ne sont pas placés en responsabilité et interviennent en surnombre au sein d'une équipe existante.
- L'horaire effectué correspond à celui de la fonction occupée. Un allègement pour raisons de santé peut être octroyé, sur avis du médecin.

QUELLES SONT LES FONCTIONS POSSIBLES SUR POSTE ADAPTE ?

- Fonctions pédagogiques (soutien à de petits groupes d'élèves, activités dans un CDI, corrections au CNED ...)
- Fonctions administratives (en circonscription du 1^{er} degré, au rectorat, au secrétariat, ou à l'intendance d'un établissement scolaire....) Néanmoins, pour l'accès à ces fonctions, les concours administratifs sont préconisés.
- Autres fonctions au sein de la fonction publique d'Etat, ou des autres fonctions publiques, en lien avec le projet professionnel de l'agent si un recrutement est possible.

COMMENT VALORISER SON AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE ?

L'affectation sur poste adapté est une période transitoire dans la carrière, voire un « tremplin » pour reprendre une activité. Il convient donc de tout mettre en œuvre, afin de préparer soit le retour aux fonctions d'origine, soit une réorientation professionnelle.

La période sur poste adapté doit permettre progressivement :

- . De retrouver la capacité aux fonctions initiales, acquérir de nouvelles compétences, préparer des concours....
- . D'échanger avec les assistances sociales des personnels, et la conseillère RH sur le suivi du projet professionnel.

QUE FAIRE A LA SORTIE DU DISPOSITIF ?

Plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- . Le retour aux fonctions d'origine
- . Le détachement
- . Le congé de formation professionnelle
- . Le congé de longue maladie

L'ELABORATION DU COURRIER

A l'aide des questions ci-dessous, essayez de déterminer le plus clairement possible l'objectif de votre affectation sur poste adapté.

Dans votre courrier de candidature, vous serez invité(e) à préciser votre projet professionnel :

- Le retour aux fonctions identiques à celles occupées précédemment
- La préparation d'une réorientation professionnelle

Voici quelques pistes de réflexion pour vous aider à la rédaction de votre courrier.

Votre projet professionnel est :

1- le retour aux fonctions identiques à celles occupées précédemment

Envisagez-vous...

- Une affectation sur votre lieu d'exercice précédent ?
- Une affectation dans une autre structure (école, collège, lycée général, lycée professionnel)
- D'effectuer du soutien à de petits groupes d'élèves, dans votre discipline, par exemple ?
- Une affectation au CNED, pour exercer des activités pédagogiques à domicile ?

2 – La préparation d'une réorientation professionnelle

Il s'agit de la mise en mouvement vers une nouvelle profession :

- En s'appuyant sur des compétences existantes
- En se donnant comme objectif d'acquérir et de développer de nouvelles compétences qui permettront de maîtriser les activités liées au métier envisagé.

Quelles sont les activités que vous ne souhaitez pas (ou plus) exercer ?

Envisagez-vous...

- Un retour dans vos anciennes fonctions ?
- De passer un concours ? si oui, préciser lequel
- De rester fonctionnaire ? dans l'Education Nationale ? dans la fonction publique d'Etat ?
- Une affectation dans un établissement scolaire sur d'autres fonctions ?
- Un service (rectorat), sur des fonctions administratives ? Néanmoins, pour l'accès à ces fonctions, les concours administratifs sont préconisés.
- Une mise à disposition auprès d'une structure hors Education Nationale ?
- De suivre une formation ? laquelle ?
- De vous inscrire à des formations du plan académique de formation ? Dans quel but ?

Dans quelle zone géographique souhaiteriez-vous être affecté (e) ?

Accompagnement :

Votre projet professionnel et sa faisabilité seront évoqués avec Mme TRANQUILLE, GRH de proximité (juliette.tranquille@ac-mayotte.fr ou grh@ac-mayotte.fr – 02 69 61 88 34)